

Communiqué du 25 Février 2009

Dématérialisation des échanges bancaires via jedeclare.com :

Accord de partenariat entre l'Ordre des Experts-Comptables et le Crédit Agricole

Les 4 caisses du Crédit Agricole de Bretagne et l'Ordre des Experts-Comptables de Bretagne, ont conclu le 25 février 2009 un accord de partenariat.

Cet engagement vise à faciliter la dématérialisation des échanges de relevés bancaires et de liasses fiscales, à l'aide de la plateforme sécurisée jedeclare.com, entre les experts-comptables et les agences du Crédit Agricole.

Des échanges gagnant-gagnant à forte valeur ajoutée pour tous les partenaires

Gagnant pour tous les partenaires, cette télétransmission d'échange de données accélère le cycle du traitement de l'information, réduit les coûts et permet à la banque de disposer d'un dossier client actualisé et opérationnel pour accompagner au mieux son client lors de ses demandes de financements.

Une nouvelle étape pour réduire les documents papier, les allers-retours de courrier, les déplacements mais aussi pour permettre de bâtir une communication professionnelle encore plus personnalisée.

La démarche résolument qualitative contribue également à réduire les coûts pour l'ensemble des acteurs.

A propos de www.jedeclare.com

Acteur majeur de l'e-administration depuis 2001 avec 5 millions de flux télé déclaratifs en 2008 concernant 900 000 entreprises par le biais de 6 000 cabinets utilisateurs et 300 organismes de gestion agréés, jedeclare.com est la plateforme globale d'intermédiation pour une approche globale de tous les flux : déclarations fiscales et sociales, relevés bancaires, factures électroniques, archivage légal, comptes de campagne ... Ainsi, jedeclare.com assure la télétransmission des données fiscales, sociales, comptables et financières à la Direction Générale des Impôts, aux organismes de gestion agréés (OGA), aux banques, aux organismes de protection sociale (OPS) et à tous autres destinataires.

jedeclare.com dont l'opérateur est Extelia a été conçu par l'Ordre des Experts-Comptables sur la base des travaux de l'association Edificas.

Il est géré administrativement par ECMA (Expert-comptable Média Association).

Pour consulter la liste des banques partenaires : www.jedeclare.com